

First Sentier Investors Global Umbrella Fund Public Limited Company

70 Sir John Rogerson's Quay

Dublin 2, Irlande

Un fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre ses compartiments

Ce document est important et demande votre attention immédiate. En cas de doute quant aux actions à entreprendre, veuillez vous référer à votre conseiller financier, fiscal et/ou juridique, selon que de besoin.

Si vous avez vendu l'intégralité de vos Actions d'un compartiment de First Sentier Investors Global Umbrella Fund plc (la « Société ») ou si vous les avez transférées, veuillez remettre la présente lettre à l'acheteur ou au cessionnaire, ou au courtier, à la banque ou autre agent par l'intermédiaire duquel la vente ou le transfert a été réalisé pour qu'il la remette à l'acheteur ou au cessionnaire dans les plus brefs délais.

Sauf définition contraire, tous les termes commençant par une majuscule employés aux présentes ont la même signification que les termes commençant par une majuscule employés dans le prospectus de la Société en date du 28 novembre 2024 (le « Prospectus ») et dans tout document supplémentaire et document local d'accompagnement applicable. Une copie du Prospectus est disponible sur demande auprès du siège social de la Société pendant les heures ouvrables habituelles.

Les Administrateurs assument la responsabilité de l'exactitude des informations contenues aux présentes. À la connaissance des Administrateurs, les informations figurant dans le présent document sont conformes à la réalité et ne comportent aucune omission susceptible d'en affecter la teneur.

10 avril 2025

Cher Actionnaire,

Notification de divers changements apportés à la Société et à ses compartiments (chacun un « Fonds », collectivement les « Fonds »)

1) De quoi s'agit-il ?

Nous apportons certains changements et mises à jour à la Société et aux Fonds. Sauf indication contraire, ces changements devraient prendre effet le 14 mai 2025 ou aux alentours de cette date (la « **Date d'effet** »). Ces mises à jour sont résumées ci-dessous.

Aucune action de votre part n'est nécessaire. Les Fonds restent ouverts aux souscriptions et au rachat d'Actions, selon les règles habituelles.

A) Mises à jour sur les commissions et frais

Les informations fournies dans la section « **COMMISSIONS ET FRAIS** » du Prospectus seront modifiées pour refléter ce qui suit (ainsi que la nouvelle présentation, la consolidation et la simplification des informations fournies et autres mises à jour rédactionnelles).

(1) Plafond des dépenses

Le Prospectus va être mis à jour afin de clarifier l'arrangement existant, en vertu duquel, afin de garantir que les investisseurs ne subissent pas de coûts excessifs lorsque la taille d'un Fonds et/ou d'une Classe d'Actions est modeste, le Gestionnaire applique un plafond pouvant atteindre 0,25 % par an de la Valeur nette d'inventaire de chaque

Fonds et/ou Catégorie d'Actions (le « **Montant plafonné** ») sur le montant qu'un Fonds et/ou une Catégorie d'Actions paie au titre des Dépenses opérationnelles et administratives de base¹, ainsi que des commissions et frais de l'Agent administratif et du Dépositaire (collectivement, les « **Dépenses plafonnées** »).

Si les Dépenses plafonnées sont supérieures au Montant plafonné, le Gestionnaire renoncera à la partie de sa commission de gestion nécessaire pour s'assurer que le montant payé par le Fonds et/ou la Catégorie d'actions au titre des Dépenses plafonnées ne dépasse pas le Montant plafonné. Dans le cas où cette renonciation ne serait pas suffisante, le Gestionnaire paiera l'excédent des Dépenses plafonnées lui-même (autrement dit, le Fonds et/ou la Catégorie d'Actions ne paiera pas plus que le Montant plafonné au titre des Dépenses plafonnées). Si les Dépenses plafonnées sont inférieures au Montant plafonné, le Fonds et/ou la Catégorie d'Actions ne paiera que le montant réellement engagé des Dépenses plafonnées, et non le Montant plafonné. Cela signifie que les investisseurs ne s'exposent pas à des frais élevés lorsque le Fonds ou la Catégorie d'Actions est de petite taille, car le Gestionnaire assume les coûts excédentaires. Inversement, lorsque la taille du Fonds ou de la Catégorie d'Actions augmente et que les frais diminuent, les investisseurs bénéficient de telles économies d'échelle.

Le taux précis du plafond de dépenses et son application continue à tout Fonds ou Catégorie d'Actions sont déterminés à la discrétion du Gestionnaire. Dans le cas où le Gestionnaire propose d'augmenter le Montant plafonné au-delà de 0,25 % par année de la Valeur nette d'inventaire du Fonds ou de supprimer entièrement le plafond des dépenses, les investisseurs du Fonds concerné ou de la Catégorie d'Actions concernée en seront notifiés par écrit avec un préavis suffisant.

(2) Suppression des ratios de frais fixés pour les Actions de Catégorie II des Fonds FSSA China Growth Fund, FSSA Asian Growth Fund et FSSA Indian Subcontinent Fund

Comme indiqué actuellement dans le Prospectus, les ratios de dépenses opérationnelles ordinaires des Actions de Catégorie II des Fonds FSSA China Growth Fund, FSSA Asian Growth Fund et FSSA Indian Subcontinent Fund sont respectivement fixés à 2,25 %, 2,3 % et 3 % de l'actif net (les « **Ratios de frais fixés** »). Si les dépenses opérationnelles normales d'un Fonds dépassent ces ratios de frais fixés, le Gestionnaire d'investissement renoncera à ses commissions et absorbera les autres frais du Fonds afin de maintenir le ratio de frais fixé.

Compte tenu du Montant plafonné décrit ci-dessus (qui s'applique également aux Actions de Catégorie II des Fonds susmentionnés), les Ratios de frais fixés (qui sont supérieurs au total des frais payables par les Actions de Catégorie II lorsque le Montant plafonné est appliqué) deviennent obsolètes et sont, de fait, supprimés.

Afin d'éviter toute ambiguïté, les modifications décrites ci-dessus constituent uniquement des améliorations et des clarifications destinées à refléter la pratique existante. Aucun changement n'est apporté au total des frais (y compris la commission de gestion, les frais de Dépôt et les frais d'administration) payables par les Fonds et leurs Catégories d'Actions.

(3) Période de préavis relative au relèvement de la commission de gestion

À ce jour, la Société informe les Actionnaires, moyennant un préavis écrit de trois mois, de tout relèvement de la commission de gestion en vigueur. Afin de s'aligner sur les exigences actuelles en matière de relèvement de commission au titre de la

¹ Les « Dépenses opérationnelles et administratives de base » désignent toutes les dépenses opérationnelles et administratives attribuées à un Fonds ou à une Catégorie d'Actions, mais ne comprennent pas (i) les commissions et frais du Gestionnaire, de l'Agent administratif et du Dépositaire et (ii) les frais de transaction et de couverture. Pour plus de détails, veuillez vous reporter à la version révisée du Prospectus de la Société.

règlementation applicable, la Société respectera à l'avenir une période de préavis d'un mois.

Afin d'éviter toute ambiguïté, toute augmentation de la commission de gestion au-delà du niveau maximum actuel (soit 3 % par an de la Valeur nette d'inventaire d'un Fonds) sera systématiquement soumise à l'approbation des Actionnaires.

B) Mise à jour des facteurs de risque applicables aux Fonds First Sentier Global Listed Infrastructure Fund, First Sentier Global Property Securities Fund, First Sentier Responsible Listed Infrastructure Fund*, Stewart Investors Global Emerging Markets All Cap Fund, Stewart Investors Global Emerging Markets Leaders Fund, Stewart Investors Worldwide All Cap Fund et Stewart Investors Worldwide Leaders Fund

Le Prospectus sera mis à jour pour indiquer que le « Risque de concentration » et le « Risque lié à un pays unique/une région particulière » sont des facteurs de risque applicables aux Fonds ci-dessus. En effet ces Fonds, bien qu'ayant un univers d'investissement mondial, peuvent de temps à autre voir une part plus importante de leurs actifs allouée à des zones géographiques ou pays spécifiques, tout en continuant à suivre leurs politiques d'investissement globales.

Vous pouvez consulter les allocations respectives des Fonds par pays/région dans les fiches mensuelles disponibles sur notre site Web à l'adresse www.firstsentierinvestors.com**.

Afin d'éviter toute ambiguïté, les modifications ci-dessus visent uniquement à améliorer et à clarifier le prospectus. Aucun changement n'est apporté à l'objectif et à la politique d'investissement en vigueur pour chacun des Fonds.

C) Clarification des politiques d'investissement des Fonds First Sentier Asia Strategic Bond Fund, First Sentier Asian Quality Bond Fund et First Sentier Global Bond Fund

Les politiques d'investissement des Fonds susmentionnés sont mises à jour afin de préciser que ces derniers peuvent être amenés à utiliser des IFD à des fins de gestion efficace du portefeuille (c'est-à-dire en vue de réduire les risques ou les coûts supportés, à des fins de couverture, ou pour générer des capitaux ou revenus supplémentaires).

Vous trouverez la clarification proposée pour les politiques d'investissement de ces Fonds en Annexe de la présente lettre.

D) Clarification de la politique d'investissement de First Sentier Global Property Securities Fund

Nous mettons à jour la politique d'investissement du Fonds afin de préciser que celui-ci investit principalement dans une vaste sélection de titres de participation ou de titres assimilés à des actions émis par des sociétés de placement immobilier ou des sociétés qui détiennent, développent ou gèrent des biens immobiliers situés dans le monde entier. Nous apportons ce changement en supprimant les mentions de pays. La Russie, en particulier, est retirée de la politique d'investissement.

Vous trouverez la clarification proposée pour la politique d'investissement de ce Fonds en Annexe de la présente lettre.

La modification ci-dessus n'est appliquée qu'à des fins de clarification. Aucun changement ne sera apporté à la manière dont le Fonds est actuellement géré.

E) Réduction de la commission de gestion pour les Actions de Catégories I, III, VI et E du Fonds FSSA All China Fund

Nous réduirons la commission de gestion pour les Actions de Catégories I, III, VI et E du Fonds FSSA All China Fund, comme suit :

Catégorie d'Actions	Commission de gestion actuelle (en % de la Valeur nette d'inventaire du Fonds) par an	Commission de gestion à compter de la Date d'effet (en % de la Valeur nette d'inventaire du Fonds) par an
Catégorie I	1,75 %	1,65 %
Catégorie III	1,00 %	0,90 %
Catégorie VI	1,00 %	0,90 %
Catégorie E	0,65 %	0,55 %

Les Actions des Catégories III, VI et E du Fonds ne sont pas accessibles au public à Hong Kong.

F) Changement de Secrétaire général

Le Secrétaire général de la Société, auparavant Matsack Trust Limited, a été remplacé par First Sentier Investors (Ireland) Limited avec effet au 10 janvier 2025.

G) Changement de dénomination des Fonds RQI Global All Country Value Fund* et RQI Global All Country Diversified Alpha Fund* (les « Fonds RQI »)

La mention « All Country » sera supprimée du nom des Fonds RQI.

Par conséquent, la dénomination des Fonds RQI évoluera comme suit :

Dénomination actuelle	Nouvelle dénomination à compter de la Date d'effet
RQI Global All Country Value Fund*	RQI Global Value Fund*
RQI Global All Country Diversified Alpha* Fund	RQI Global Diversified Alpha Fund*

Nous estimons que ce changement constitue uniquement une clarification, car les mentions « Global » et « All Country » pourraient être considérées par certains comme un double emploi. La modification proposée contribuera également à l'uniformité des noms dans les différentes régions.

H) Mises à jour de la liste des Marchés réglementés figurant à l'« ANNEXE 5 – MARCHÉS RÉGLEMENTÉS »

Nous mettrons à jour la liste des Marchés réglementés figurant à l'Annexe 5 du Prospectus.

I) Mises à jour de la liste des dépositaires par délégation figurant à l'« ANNEXE 8 – DÉLÉGUÉS DU DÉPOSITAIRE »

Nous mettrons à jour la liste des dépositaires par délégation nommés par le Dépositaire. Cette liste figure à l'Annexe 8 du Prospectus.

J) Autres mises à jour diverses, d'amélioration, de clarification, administratives, relatives à la réglementation générale et à visée esthétique, apportées au Prospectus.

2) Quel en est l'impact ?

En ce qui concerne les modifications ci-dessus :

- sauf indication contraire ci-dessus, aucun autre changement ne sera apporté au fonctionnement et/ou à la manière dont les Fonds sont gérés ;
- sauf indication contraire ci-dessus, les modifications n'auront aucun autre effet sur les investisseurs existants des Fonds ; aucune modification ne sera apportée aux caractéristiques et au risque applicables aux Fonds ; le niveau des frais ou coûts liés à la gestion des Fonds ne sera pas modifié ; et
- les modifications n'auront aucune incidence qui pourrait porter atteinte de manière significative aux droits ou intérêts des investisseurs existants des Fonds.

3) Quand ces modifications seront-elles effectuées ?

Sauf indication contraire ci-dessus, les modifications prendront effet le 14 mai 2025 ou aux alentours de cette date.

4) Alternatives à la disposition des investisseurs

Si vous n'êtes pas d'accord avec les modifications énoncées au point C, vous pouvez volontairement faire racheter ou vendre vos Actions, ou convertir vos Actions (sans frais de conversion) en Actions d'un autre Fonds disponible de la Société n'importe quel Jour de négociation jusqu'à 10 h 00, heure d'Irlande / 17 h 00, heure de Hong Kong (heure limite d'acceptation des ordres) ou toute autre heure limite d'acceptation des ordres que les intermédiaires peuvent imposer le dernier Jour de négociation précédant la Date d'effet qui est prévue le 13 mai 2025, conformément aux conditions des documents d'offre (veuillez vous reporter à la section du Prospectus intitulée « **ACHAT, VENTE ET CONVERSION D' ACTIONS – Rachat d'Actions** » (et, pour les investisseurs de Hong Kong, à la section du Supplément de Hong Kong intitulée « **Procédures de souscription, de rachat et de conversion d'Actions** ») pour de plus amples détails). **Aucune commission de rachat n'est actuellement appliquée en cas de rachat d'Actions de la Société.** Pour les investisseurs de Hong Kong, le ou les Fonds dans lesquels vos Actions sont converties doivent être autorisés par la SFC pour être offerts au public à Hong Kong.***

Veuillez noter que certains distributeurs par délégation, agents payeurs, banques correspondantes ou intermédiaires peuvent appliquer directement des commissions ou des frais de rachat, de conversion et/ou de transaction, à leur discrétion.

En l'absence d'action de votre part, vous resterez Actionnaire de la Société.

Si vous avez des doutes quant aux démarches à entreprendre, nous vous invitons à contacter un conseiller professionnel.

5) Où puis-je trouver de plus amples informations ?

Nous publierons un Prospectus mis à jour afin de refléter les modifications décrites dans la présente lettre.

En outre, à Hong Kong, le Supplément de Hong Kong et les déclarations de faits marquants (« **KFS** ») des Fonds autorisés par la SFC seront mis à jour en conséquence.

Le Prospectus mis à jour, tout supplément local concerné (y compris le Supplément de Hong Kong et les KFS des Fonds autorisés par la SFC) seront disponibles le ou aux alentours du 14 mai 2025 et sur notre site Internet : www.firstsentierinvestors.com**.

En outre, les investisseurs de Hong Kong peuvent obtenir gratuitement le Prospectus mis à jour, le Supplément de Hong Kong et les KFS des Fonds autorisés par la SFC en s'adressant au bureau du Représentant à Hong Kong indiqué ci-dessous.

Si vous avez des questions sur le contenu de la présente lettre, veuillez vous adresser à votre conseiller en investissement ou à votre chargé de compte auprès du Gestionnaire

d'investissement ou bien à l'équipe des services à la clientèle de First Sentier Investors ou à l'équipe des services à la clientèle pour l'Asie, comme indiqué ci-dessous.

6) Comment contacter First Sentier Investors ?

Pour toute question relative à la présente lettre, vous pouvez nous contacter :

par téléphone : + 353 1 635 6780
par courriel : firstsentierqueries@hsbc.com

Les Actionnaires de Hong Kong peuvent également contacter HSBC Institutional Trust Services (Asia) Limited, le délégué de l'Agent administratif :

par téléphone : +852 2269 2571
par courriel : firstsentierqueries@hsbc.com
ou par courrier 3/F, Tower 2&3, HSBC Centre,
postal : 1 Sham Mong Road, Kowloon, Hong Kong

Les Actionnaires singapouriens peuvent également contacter le représentant de la Société à Singapour :

par téléphone : +65 6580 1390
par courriel : infoSG@firstsentier.com
ou par courrier First Sentier Investors (Singapore)
postal : 79 Robinson Road, #17-01, Singapour 068897

Information pour les Investisseurs autrichiens :

Le Prospectus, ainsi que les Suppléments, les Documents d'informations clés et/ou les Documents d'informations clés pour l'investisseur, les statuts et les rapports annuels et semestriels de la Société, ainsi que les prix d'émission, de rachat et de tout échange éventuel, sont disponibles et peuvent être obtenus gratuitement auprès du bureau de l'Agent de facilité autrichien - FE fundinfo (Luxembourg) S.à.r.l., sis au 6 Boulevard des Lumières, 4369 Belvaux, Luxembourg

Information pour les Investisseurs belges :

Le Prospectus, ainsi que les Suppléments, les Documents d'informations clés et/ou les Documents d'informations clés pour l'investisseur, les statuts et les rapports annuels et semestriels de la Société, ainsi que les prix d'émission, de rachat et de tout échange éventuel, sont disponibles et peuvent être obtenus gratuitement auprès de : FE fundinfo (Luxembourg) S.à.r.l., 6 Boulevard des Lumières, 4369 Belvaux, Luxembourg

Information pour les Investisseurs allemands :

Pour les investisseurs allemands, FE fundinfo (Luxembourg) S.à.r.l., sis au 6 Boulevard des Lumières, 4369 Belvaux, Luxembourg est le prestataire de services d'installations conformément à la section 306a (1) le Code allemand des investissements (KAGB). Le Prospectus et les documents d'informations clés correspondants relatifs aux produits d'investissement de détail et fondés sur l'assurance (PRIIP-KID), le Certificat de constitution, l'Acte constitutif et les Statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels y sont disponibles gratuitement au format papier.

Information pour les Investisseurs suisses :

Le Prospectus, les Documents d'informations clés (DIC), les Statuts et les rapports annuels et semestriels de la Société sont disponibles gratuitement auprès du représentant et de l'agent payeur en Suisse, BNP Paribas, Paris, succursale de Zurich, Selnaustrasse 16, 8002 Zurich .

* À la date de la présente lettre, ce Fonds n'est pas autorisé par la SFC et n'est donc pas accessible au public à Hong Kong.

** Ce site Internet n'a pas été contrôlé ni autorisé par la SFC.

*** L'autorisation de la SFC ne constitue pas une recommandation ou une approbation des Fonds de la Société, pas plus qu'elle ne garantit la qualité commerciale des Fonds ou leur performance. Cela ne signifie pas non plus que les Fonds conviennent à tous les investisseurs ni qu'ils sont adéquats pour un investisseur ou une catégorie d'investisseurs en particulier.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués,

Kerry Baronet

Kerry-Leigh Baronet
L'Administrateur
pour le compte et au nom de
First Sentier Investors Global Umbrella Fund plc

Annexe

Extrait des modifications apportées aux politiques d'investissement

Les ajouts sont soulignés et les suppressions sont barrées.

1. Applicable aux Fonds First Sentier Asia Strategic Bond Fund, First Sentier Asian Quality Bond Fund et First Sentier Global Bond Fund

Le Fonds ne peut utiliser les IFD qu'à des fins de gestion efficace du portefeuille (c'est-à-dire en vue de réduire les risques ou les coûts supportés, à des fins de couverture, ou pour générer des capitaux ou revenus supplémentaires), en concluant des contrats à terme standardisés (« futures »), des options, des swaps et des contrats à terme (« forwards »), dans chaque cas en ce qui concerne les devises et les obligations, avec un niveau de risque conforme au profil de risque du Fonds. Il n'est pas prévu que le Fonds profite de la possibilité d'investir dans des IFD à des fins d'investissement.

2. Applicable au Fonds First Sentier Global Property Securities Fund

Le Fonds investit principalement (au moins 70 % de sa Valeur nette d'inventaire) dans une large sélection de titres de participation ou de titres assimilés à des actions émis par des sociétés de placement immobilier ou des sociétés qui détiennent, développent ou gèrent des biens immobiliers situés dans le monde entier et cotés, négociés ou échangés sur des Marchés réglementés dans le monde entier.